



Date: 2013-10-24

Heure d'arrivée: 14:30

Numéro du rapport d'inspection: 2543863

Exploitant: POMPIER VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: [REDACTED]

Raison de la visite : visite de plainte (04)

Numéro de dossier:

Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42)

**ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES CHATS ET DES CHIENS**

No	Règle(s)	Constation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner à un animal un accès en tout temps à une aire de repos sèche, propre, pleine, confortable et de dimension suffisante.	Vérifié et non conforme / Aire de repos inadéquat / Les cages sont conçues sans aire de repos.
2	Fournir à un chat gardé à l'intérieur un bac à litière en bon état, fait d'un matériau non toxique et facile à laver et à désinfecter, et qui contient une quantité suffisante de litière absorbante renouvelée régulièrement.	Vérifié et non conforme / Absence d'un bac à litière pour un chat gardé à l'intérieur
3	Élaborer, tenir à jour et mettre en oeuvre un protocole de nettoyage, de désinfection et de contrôle de la vermine à l'égard du bâtiment où est gardé un animal, de ses dépendances, des cages, des enclos, des parcs ainsi que des équipements et des accessoires qui s'y trouvent.	
4	Inclure notamment, dans le registre, la description de l'animal, le fait qu'il soit stérilisé ou non, les renseignements concernant son identification permanente, sa provenance, sa date d'arrivée, sa date de mise bas, le nombre de ses petits ainsi que la date de sa mort ou de son départ.	Vérifié et non conforme / Absence de protocole de nettoyage, désinfection et contrôle de la vermine
5	Élaborer, tenir à jour et mettre en oeuvre un protocole d'exercice.	Vérifié et non conforme / Absence de protocole d'exercice
6	Conserver le registre pendant deux ans après la dernière inscription.	

**REMARQUES**

Visite de plainte concernant de l'information reçues au bureau du ministère concernant des chats qui auraient un milieu insalubre dans leur cage et concernant l'euthanasie des chats qui serait non-conforme.

Personne rencontrée sur les lieux [REDACTED]

Pendant la visite, aucun animal n'est sur place. Environ 100 animaux seraient recueillis chaque année. Dans la fourrière, 5 cages pour les chats et 2 pour les chiens sont présentes.

Lors de la visite [REDACTED] est présentement en discussion avec des vétérinaires pour l'amélioration de la situation. Ils sont déjà conscients de plusieurs améliorations à apporter. Aussi possibilité d'une nouvelle fourrière à venir.

Différents sujets sont abordés, entre-autre l'euthanasie, la surface des murs, les cages pour chats, le local d'isolement et de quarantaine, les différents protocoles, etc.

[REDACTED] a déjà en main le «Guide d'application du règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens».

#### IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

**Nom de l'inspecteur:** ISABELLE DUBÉ

**Adresse:** 125, RUE JACQUES-ATHANASE, RIVIERE-DU-LOUP, G5H5H2, (Québec)

**Téléphone:** 418 862-3779 poste 231

**Télécopieur:** 418 862-1684

**Courriel :** Isabelle.Dube@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à [REDACTED]

Fait à RIVIERE-DU-LOUP ce 2013-11-13

**Signature :** [REDACTED]